

5.9 Secteurs d'information sur les sols





PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

**DIRECTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE LA CITOYENNETÉ**

Bureau de l'Urbanisme

ARRÊTÉ

Portant sur la localisation de secteurs d'informations sur les sols (SIS)

Territoire de la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné

LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION BRETAGNE PRÉFÈTE D'ILLE-ET-VILAINE

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles R.151-53, R.410-15-1, R.431-16 et R.442-8-1 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 19 février 2020 proposant la création de SIS sur le territoire de la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné ;

Vu les retours de maires consultés du territoire de la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné ;

Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création des Secteurs d'Information sur les Sols du 6 mai au 6 juillet 2019 et l'observation de l'un d'entre eux ;

Vu l'absence d'observations du public entre le 6 mai et le 6 juillet 2019 ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Considérant que les dépôts des déchets et substances sur les terrains identifiés dans les fiches SIS sur le territoire de la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné doivent être pris en compte en cas de changement d'usage, de vente et de location du terrain ;

Considérant que les communes du territoire de la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information sur les Sols situés sur leur territoire ;

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par un projet de création d'un Secteur d'Information sur les Sols ont été identifiés à l'aide des outils à la disposition de la DREAL et des mairies concernées et qu'ils ont été informés dans la mesure du possible ;

Considérant que la participation du public a été réalisée du 14 janvier et le 14 mars 2019,

Considérant les retours des communes, l'observation d'un des propriétaires consultés et l'absence de contribution du public ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

..../...

ARRÊTE

Article 1^{er} - Généralités

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) sont créés sur les communes suivantes du territoire de la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné et référencés :

- Commune d'Aubigné : 35SIS02611
- Commune de Guipel : 35SIS02668
- Commune de La Mézière : 35SIS02683
- Commune de Montreuil-sur-Ille : 35SIS03553, 35SIS11532
- Commune de Mouazé : 35SIS03554
- Commune de Saint-Germain-sur-Ille : 35SIS03620, 35SIS03621
- Commune de Saint-Médard-sur-Ille : 35SIS03581
- Commune de Vieux-Vy-sur-Couesnon : 35SIS03600

Les fiches descriptives de ces Secteurs d'Information sur les Sols sont annexées au présent arrêté préfectoral.

Article 2 - Urbanisme

Les Secteurs d'Information sur les Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>.

Les Secteurs d'Information sur les Sols définis par le présent arrêté sont annexés au plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné.

Article 3 - Obligations relatives à l'usage des terrains

Conformément à l'article L.556-2 du code de l'environnement, les pétitionnaires d'autorisation à construire dans les secteurs d'information sur les sols identifiés à l'article 1 doivent attester de la prise en compte d'une étude de sols, définissant les mesures de gestion de la pollution à mettre en œuvre pour assurer la compatibilité entre l'usage futur et l'état des sols. Cette attestation doit être établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués ou équivalent, conformément à la norme NF X31-620-2, définie par arrêté du ministre chargé de l'environnement.

L'attestation n'est pas requise lors du dépôt de la demande de permis d'aménager par une personne ayant qualité pour bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique, dès lors que l'opération de lotissement a donné lieu à la publication d'une déclaration d'utilité publique.

L'attestation n'est pas requise lors du dépôt de la demande de permis de construire, lorsque la construction projetée est située dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols et sa prise en compte dans la conception du projet d'aménagement.

À compter de la date de publication du présent arrêté, le fait qu'un terrain soit répertorié en secteurs d'information sur les sols doit être mentionné dans les certificats d'urbanisme prévus à l'article L. 410-1 du code de l'urbanisme. L'obligation vaut tant pour la délivrance de certificats dans les communes disposant d'un PLU que dans celles disposant d'une carte communale ou sous le régime du RNU (Règlement National d'Urbanisme).

Le présent article s'applique sans préjudice des dispositions spécifiques sur la pollution des sols déjà prévues dans les documents d'urbanisme.

.../...

Article 4 - Obligations d'information des acquéreurs et locataires

Sans préjudice des articles L. 514-20 et L. 125-5 du code de l'environnement, lorsqu'un terrain situé en secteur d'information sur les sols mentionné à l'article L. 125-6 du code de l'environnement fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État, en application de l'article L. 125-6 précité. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

Ces obligations sont applicables à compter du premier jour du quatrième mois suivant la publication au recueil des actes administratifs dans le département du présent arrêté.

À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente.

Article 5 - Révision des SIS

La modification de fiche SIS ne nécessite ni modification du présent arrêté, ni nouvelle consultation.

Le présent arrêté est révisé (suppression ou ajout de sites) dès lors que le préfet a connaissance d'informations lui permettant la suppression ou la création de nouveau secteur d'information sur les sols. La création, la suppression de secteurs d'information sur les sols est menée conformément aux dispositions des articles R. 125-42 à R. 125-46 du code de l'environnement. La durée de la consultation prévue au I de l'article R. 125-44 du code de l'environnement est fixée à deux mois.

Article 6 - Notification et publicité

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté sera notifié aux maires d'Aubigné, Guipel, La Mézière, Montreuil-sur-Ille, Mouazé, Saint-Germain-sur-Ille, Saint-Médard-sur-Ille, Vieux-Vy-sur-Couesnon et au président de la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné.

Il est affiché pendant un mois au siège des mairies listées ci-avant et de la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné. Il est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Ille-et-Vilaine

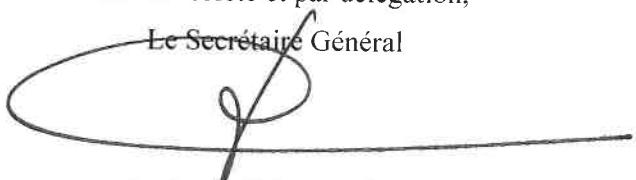
Article 7 - Exécution de l'arrêté

Le Secrétaire Général de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, le président de la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné, les maires d'Aubigné, Guipel, La Mézière, Montreuil-sur-Ille, Mouazé, Saint-Germain-sur-Ille, Saint-Médard-sur-Ille, Vieux-Vy-sur-Couesnon, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le 11 mars 2020

Pour la Préfète et par délégation,

Le Secrétaire Général



Ludovic GUILLAUME

En vertu des articles R.421.1 à 421.7 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de RENNES qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication. Il est également possible d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès du préfet : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article R.421.2 du code de justice administrative, «le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet». Le tribunal administratif peut être saisi par voie dématérialisée en utilisant l'application Télerecours : <https://www.telerecours.fr>



Identification

Identifiant	35SIS02611
Nom usuel	Ancienne décharge du bourg
Adresse	Chemin du Clos sous les Portes
Lieu-dit	
Département	ILLE-ET-VILAINE - 35
Commune principale	AUBIGNE - 35007
Caractéristiques du SIS	Le site correspond à un ancien chemin creux remblayé par des déchets, dont les ordures ménagères.
Etat technique	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE3504676	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp ?IDT=BRE3504676

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	Ancienne décharge.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	356630.0 , 6809554.0 (Lambert 93)
Superficie totale	178 m ²
Perimètre total	115 m

Liste parcellaire cadastral

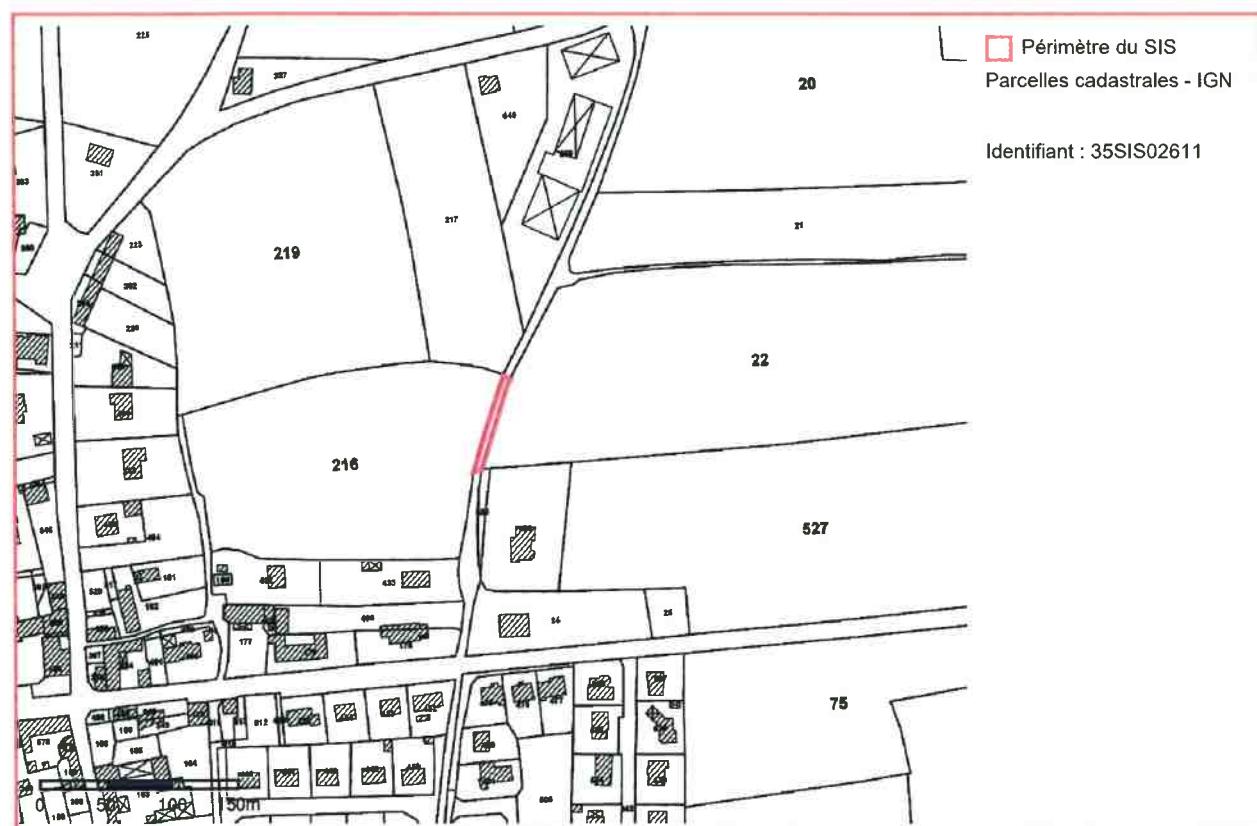
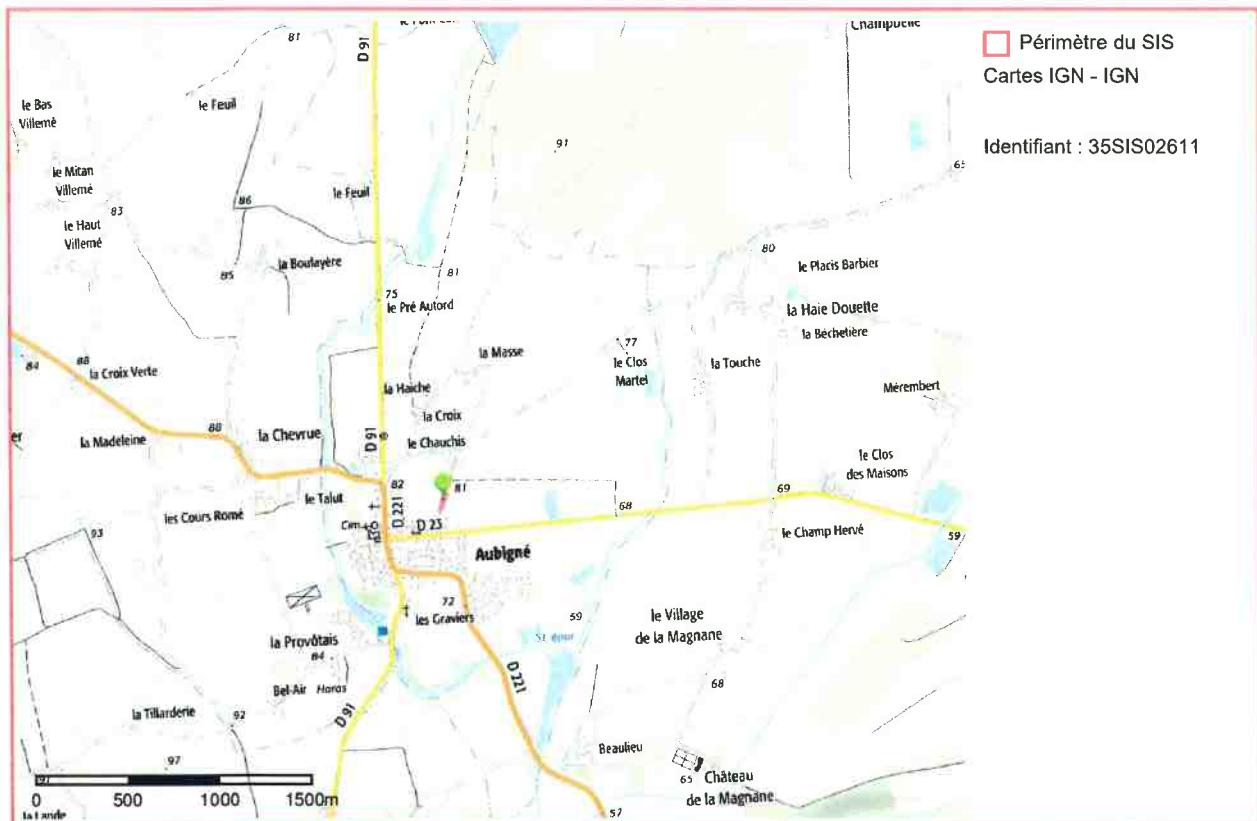
Date de vérification du
parcellaire

Le SIS est situé dans un secteur entièrement non cadastré ou partiellement non cadastré

Commune	Section	Parcelle	Date génération
AUBIGNE	xx	0	29/01/2018

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	35SIS02668
Nom usuel	Ancienne décharge de la Poterie
Adresse	La Poterie
Lieu-dit	
Département	ILLE-ET-VILAINE - 35
Commune principale	GUIPEL - 35128
Caractéristiques du SIS	Le site correspond à un ancien lieu de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères, les déchets industriels banals et les déchets verts. Les dépôts ont cessé en 2000.
Etat technique	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE3504638	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=BRE3504638

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	Ancienne décharge.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	348608.0 , 6810427.0 (Lambert 93)
Superficie totale	4063 m ²
Perimètre total	417 m

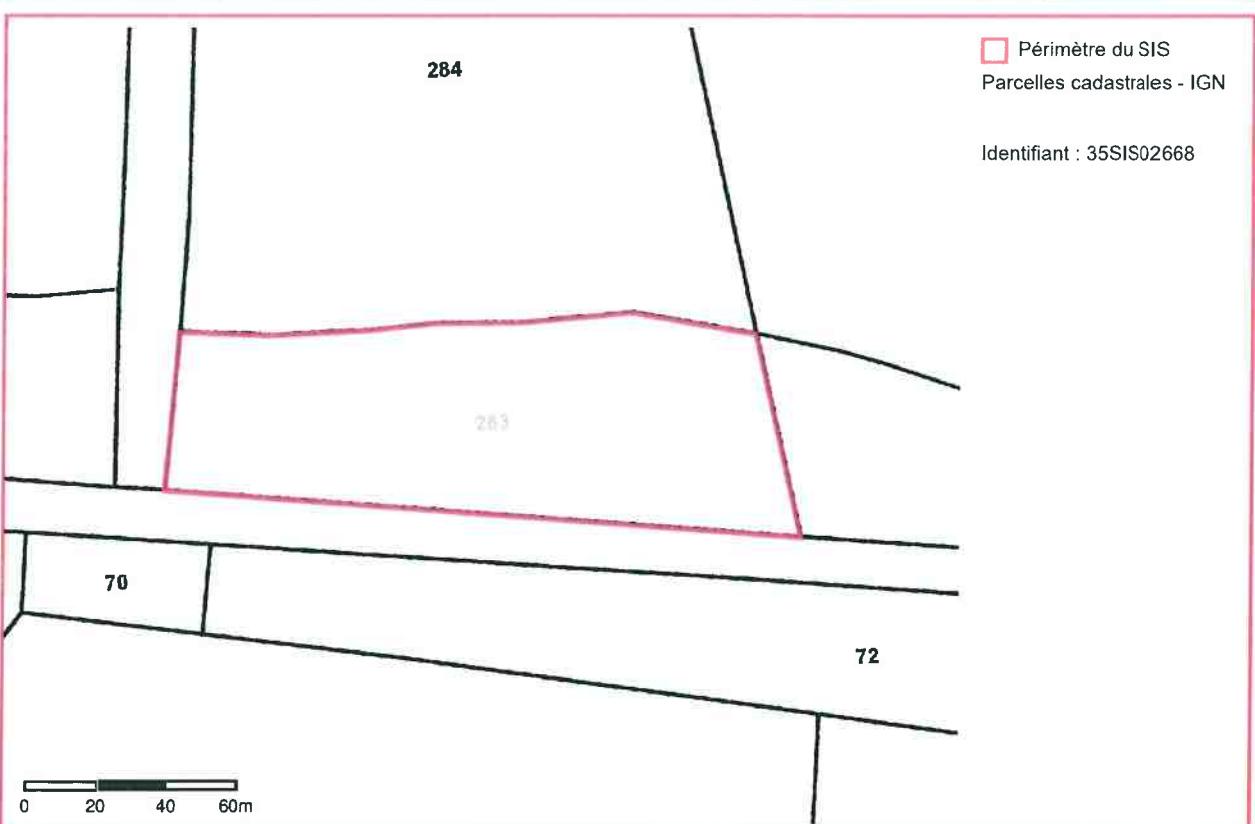
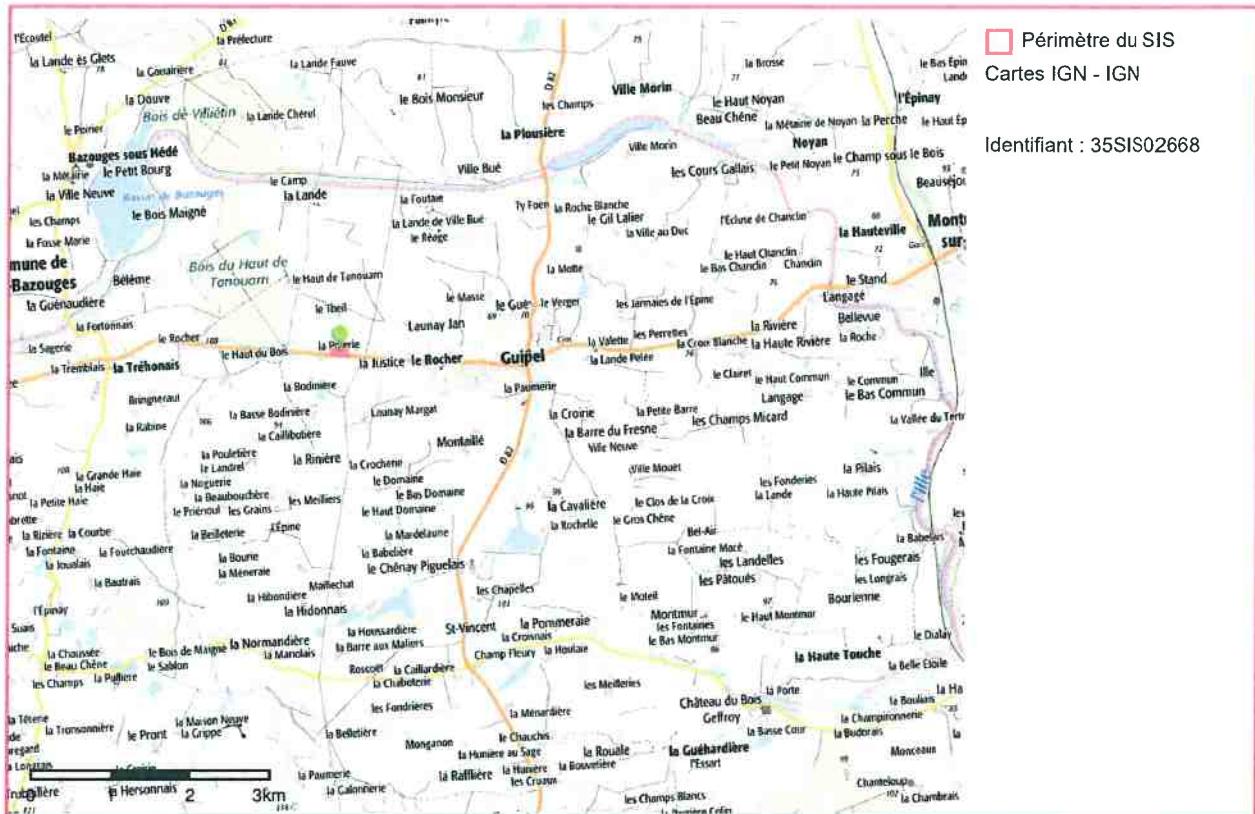
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire	05/12/2018
-------------------------------------	------------

Commune	Section	Parcelle	Date génération
GUIPEL	0B	283	01/12/2016

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	35SIS02683
Nom usuel	Ancienne décharge de Bénéhard
Adresse	Bénéhard
Lieu-dit	
Département	ILLE-ET-VILAINE - 35
Commune principale	LA MEZIERE - 35177
Caractéristiques du SIS	Le site correspond à un ancien lieu de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères. Les dépôts ont cessé en 1996. Le site a été réaménagé en terrain de foot.
Etat technique	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE3504640	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp ?IDT=BRE3504640

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	Ancienne décharge.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	347248.0 , 6801207.0 (Lambert 93)
Superficie totale	67201 m ²
Perimètre total	1849 m

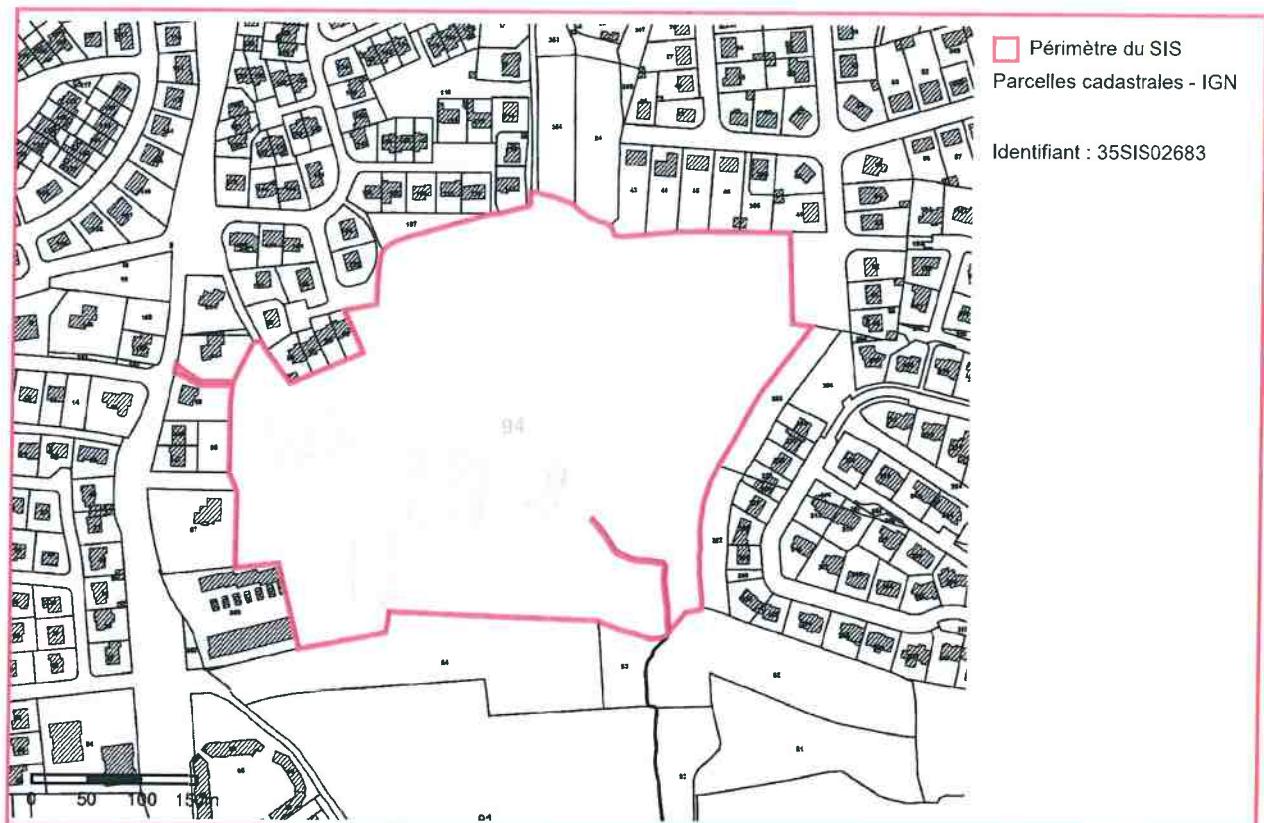
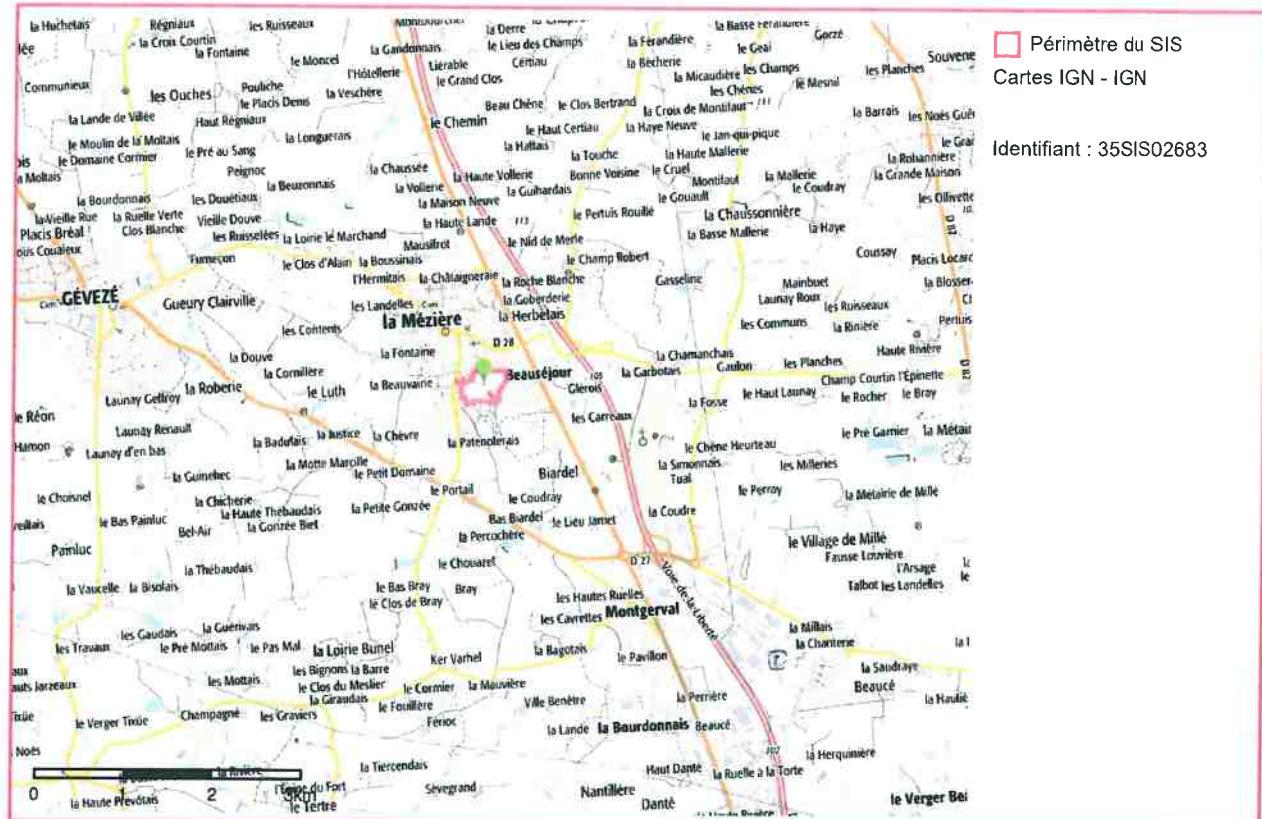
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire	05/12/2018
-------------------------------------	------------

Commune	Section	Parcelle	Date génération
LA MEZIERE	AE	94	29/04/2019

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	35SIS11532
Nom usuel	Ancienne décharge de La Touche
Adresse	La Touche
Lieu-dit	
Département	ILLE-ET-VILAINE - 35
Commune principale	MONTREUIL SUR ILLE - 35195
Caractéristiques du SIS	Le site correspond à une ancien lieu de collecte et de dépôts de déchets, dont les ordures ménagères.
Etat technique	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire
Observations	

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	
Commentaires sur la sélection	Ancienne décharge.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	354627.0 , 6811744.0 (Lambert 93)
Superficie totale	10173 m ²
Perimètre total	775 m

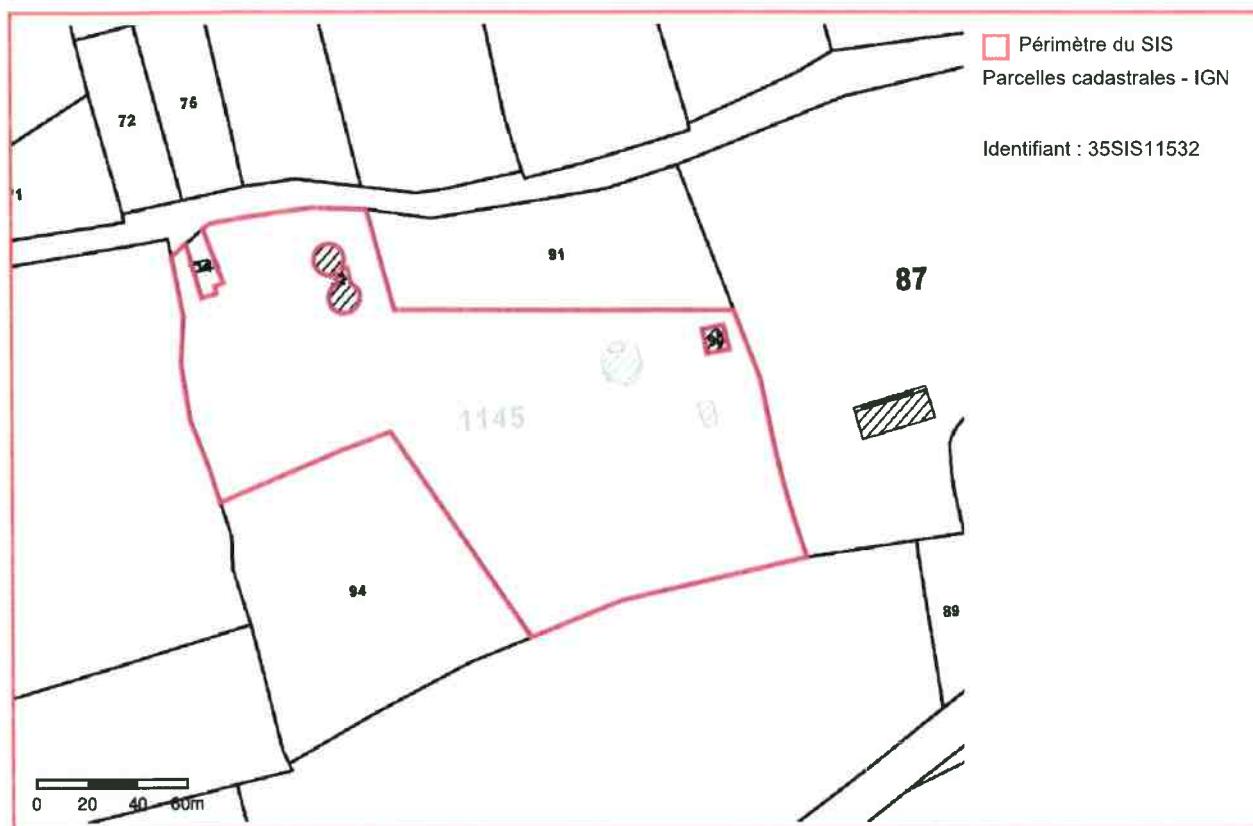
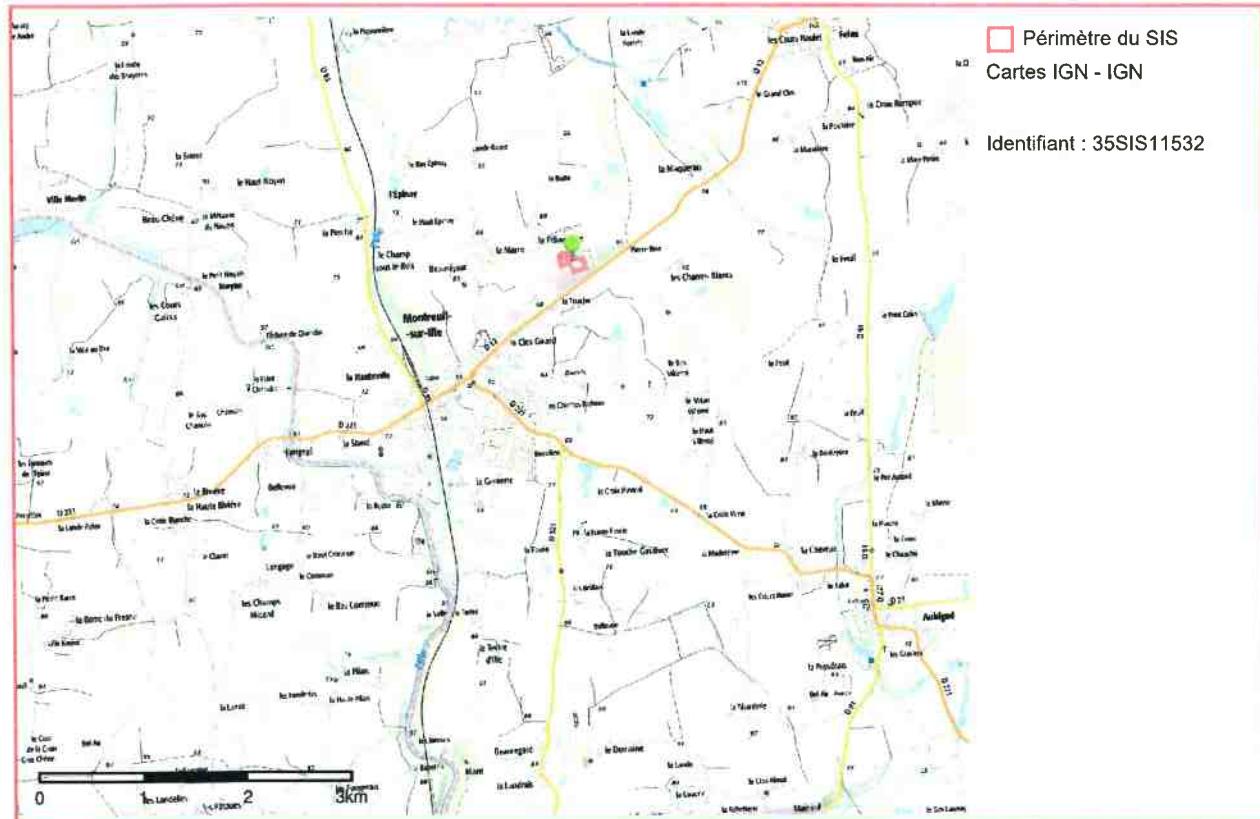
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire	05/12/2018
-------------------------------------	------------

Commune	Section	Parcelle	Date génération
MONTREUIL SUR ILLE	0B	1145	14/10/2019

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	35SIS03553
Nom usuel	Ancienne décharge de l'Epinay
Adresse	L'Epinay
Lieu-dit	
Département	ILLE-ET-VILAINE - 35
Commune principale	MONTREUIL SUR ILLE - 35195
Caractéristiques du SIS	Le site correspond à un ancien lieu de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères, les déchets verts et les déchets industriels banals. Les dépôts ont cessé en 1990. Le site a été réaménagé et accueille un terrain de kart cross.
Etat technique	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE3505048	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=BRE3505048
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE3504678	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=BRE3504678

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	Ancienne décharge.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	354558.0 , 6813104.0 (Lambert 93)
Superficie totale	43289 m ²
Perimètre total	2164 m

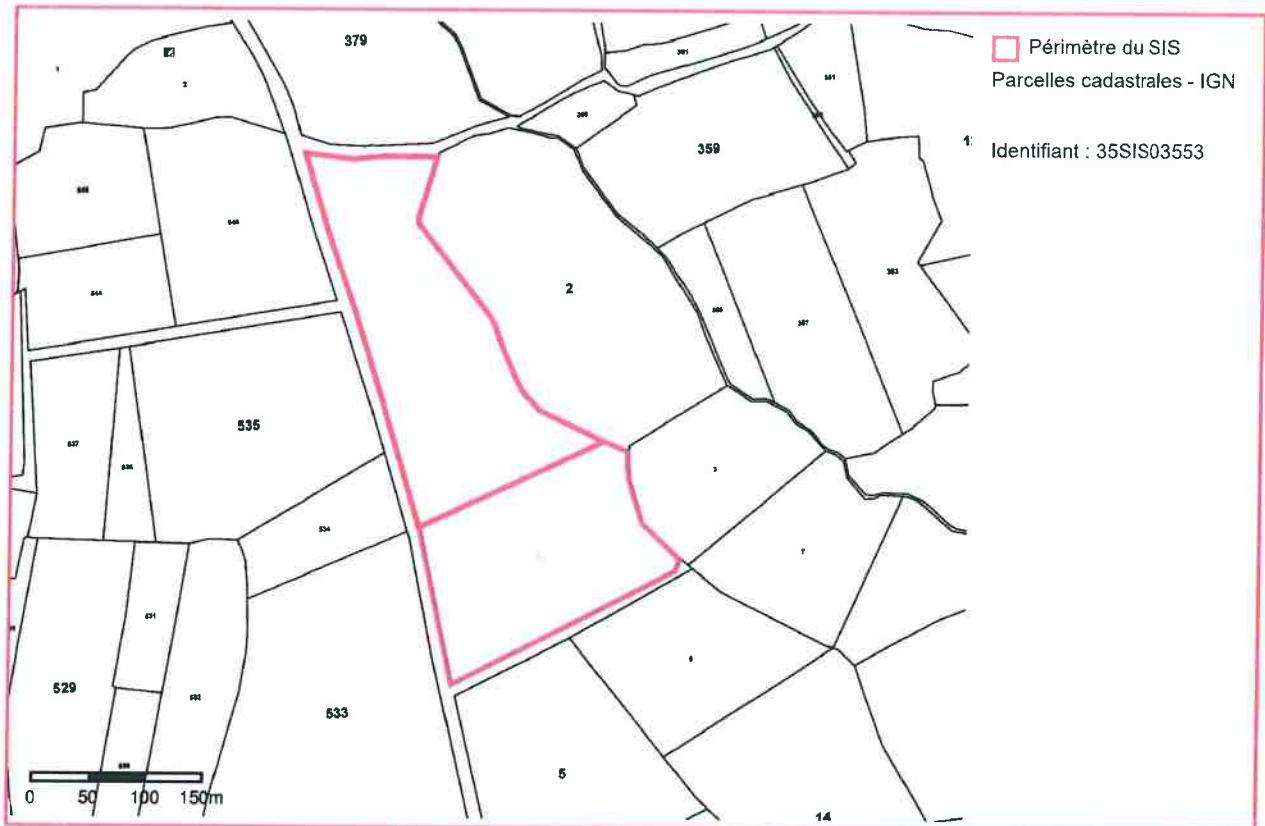
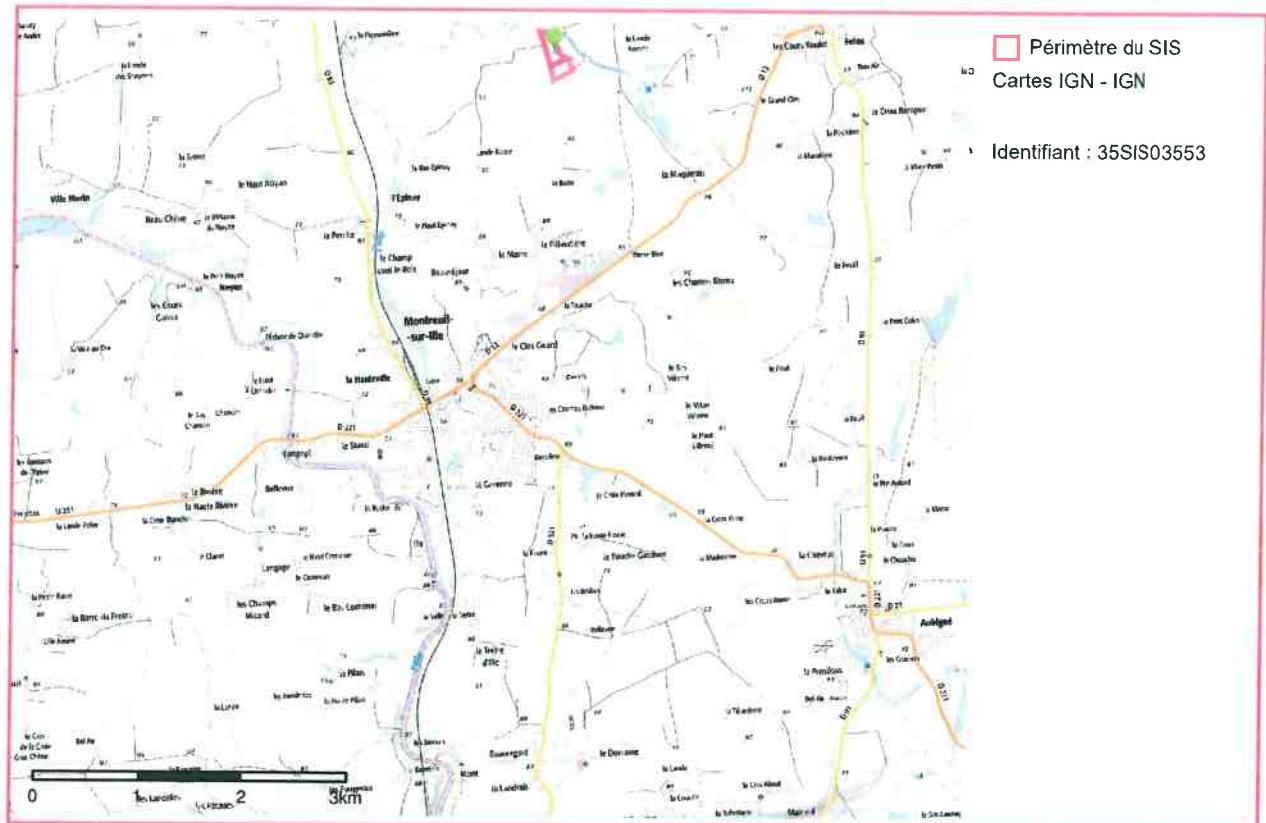
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du 05/12/2018
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
MONTREUIL SUR ILLE	0B	1	29/01/2018
MONTREUIL SUR ILLE	0B	4	29/01/2018

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	35SIS03554
Nom usuel	Ancienne décharge de la Haie de Saules
Adresse	La Haie de Saules
Lieu-dit	
Département	ILLE-ET-VILAINE - 35
Commune principale	MOUAZE - 35197
Caractéristiques du SIS	Le site correspond à un ancien lieu de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.
Etat technique	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE3504679	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp ?IDT=BRE3504679

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	Ancienne décharge.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	356950.0 , 6802037.0 (Lambert 93)
Superficie totale	1865 m ²
Perimètre total	354 m

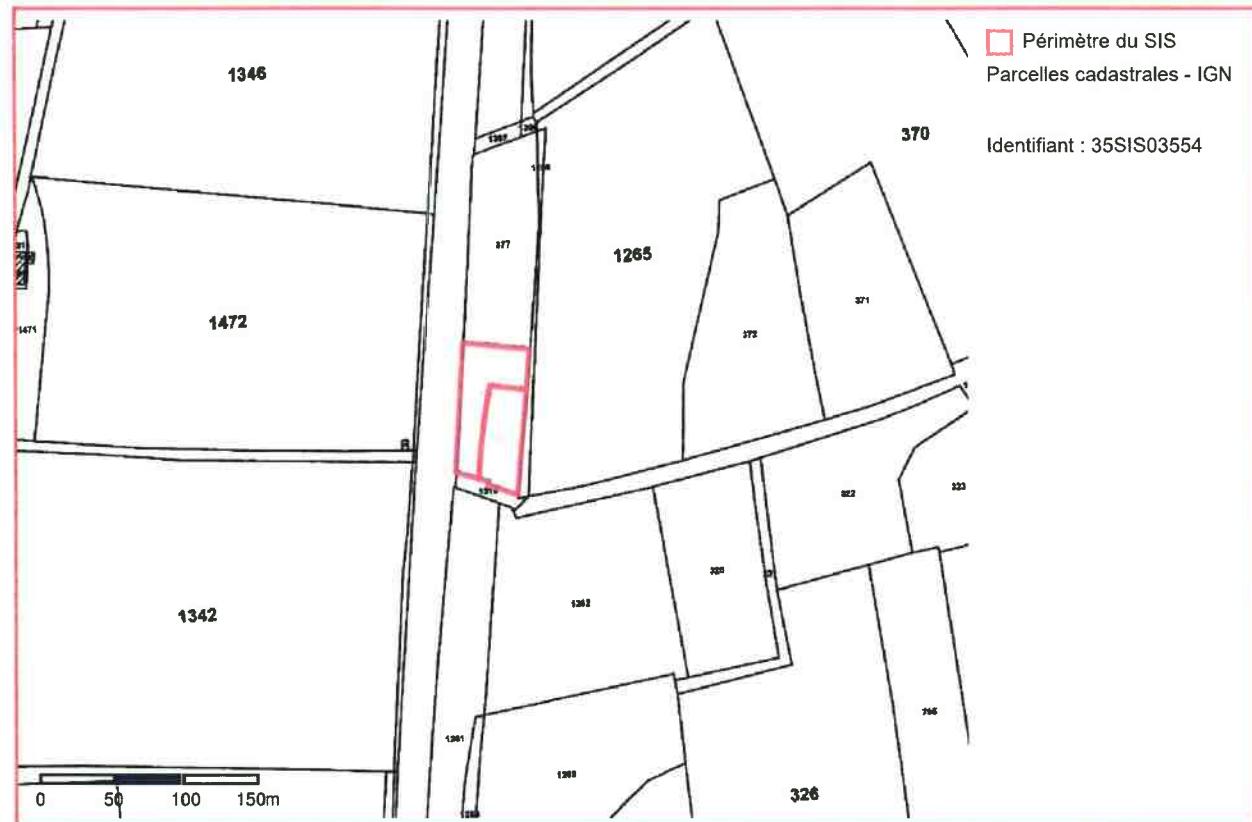
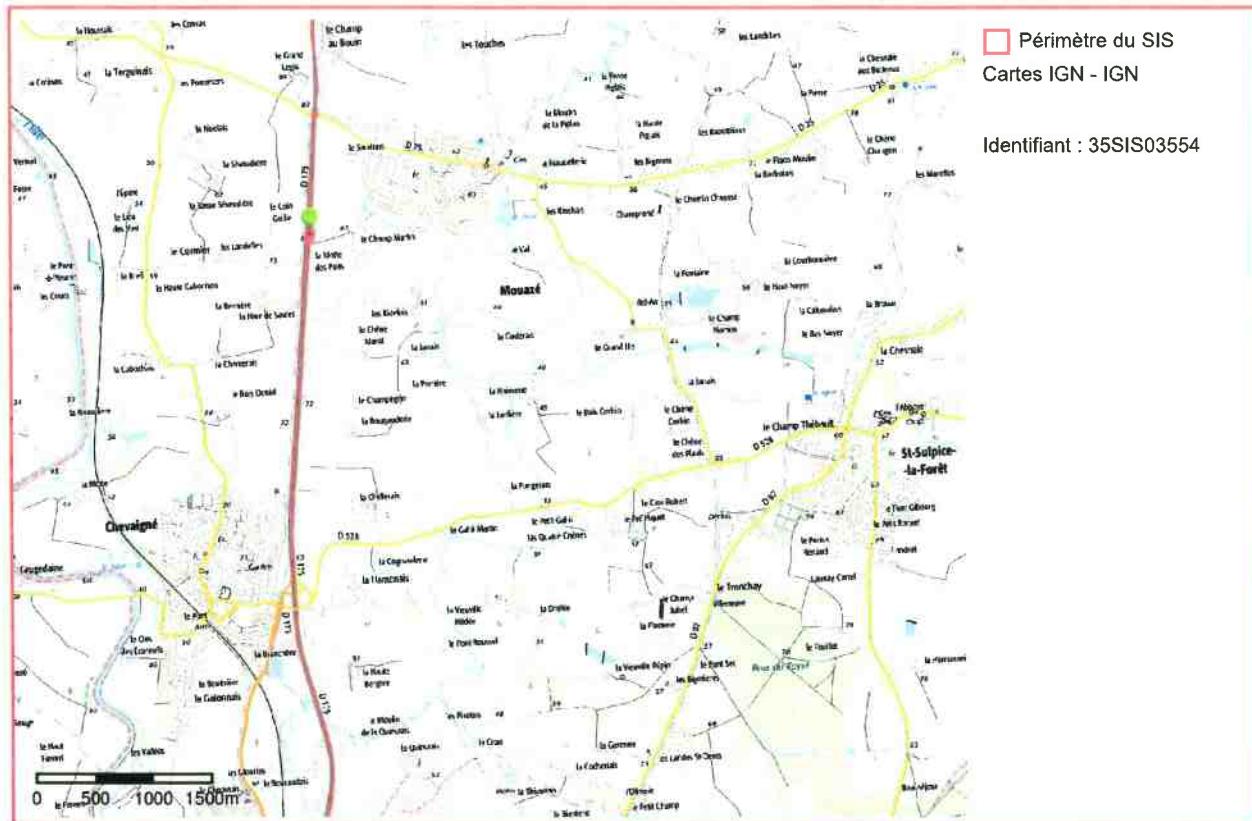
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire	05/12/2018
-------------------------------------	------------

Commune	Section	Parcelle	Date génération
MOUAZE	0A	375	29/01/2018
MOUAZE	0A	376	29/01/2018

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	35SIS03620
Nom usuel	Ancienne décharge du Tertre
Adresse	Le Tertre
Lieu-dit	
Département	ILLE-ET-VILAINE - 35
Commune principale	SAINT GERMAIN SUR ILLE - 35274
Caractéristiques du SIS	Le site correspond à un ancien lieu de collecte et stockage des déchets, dont les ordures ménagères, les déchets industriels banals, les déchets verts. Les dépôts ont cessé en 1999. Le site a été réaménagé en sentier de randonnée ouvert au public.
Etat technique	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE3504680	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp ?IDT=BRE3504680

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	Ancienne décharge.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	354031.0 , 6804531.0 (Lambert 93)
Superficie totale	19494 m ²
Perimètre total	1042 m

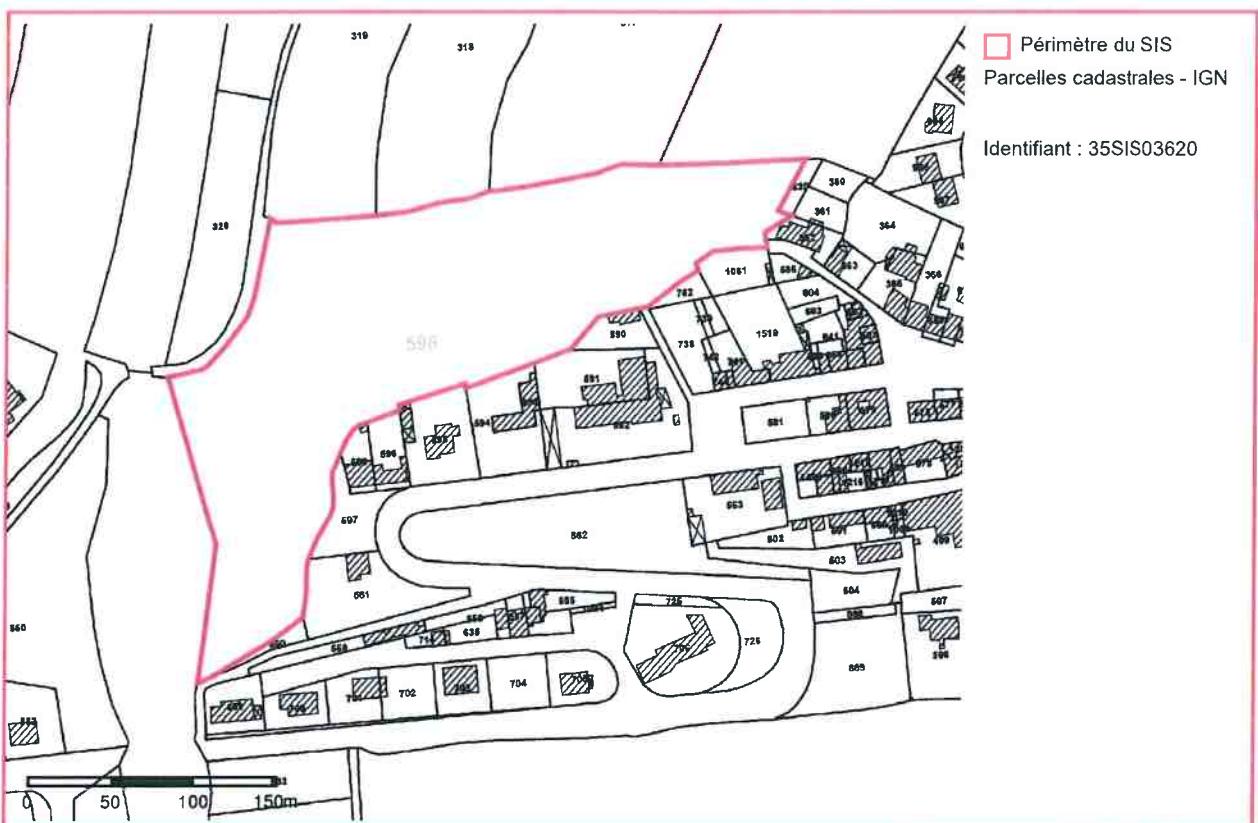
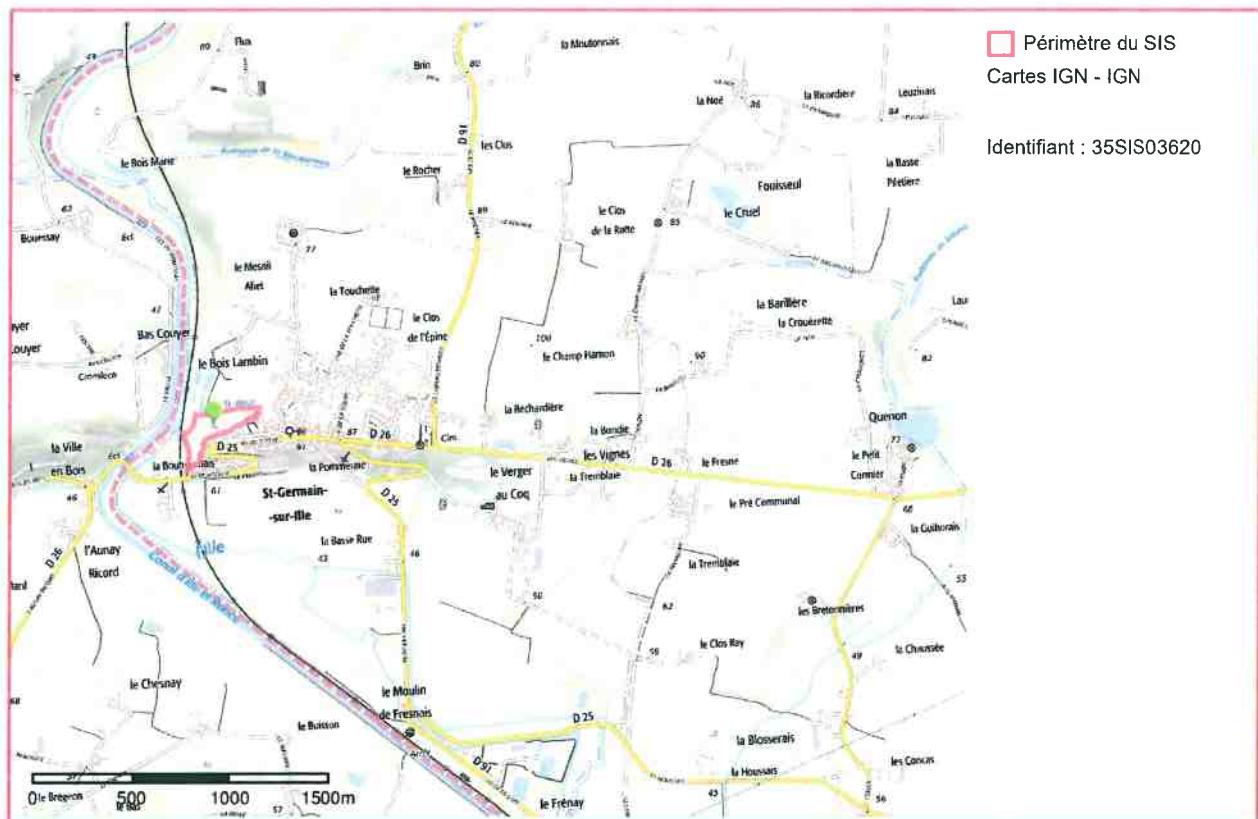
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire	05/12/2018
-------------------------------------	------------

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SAINT GERMAIN SUR ILLE	0A	598	29/01/2018

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	35SIS03621
Nom usuel	Ancienne décharge du Cruel
Adresse	Le Cruel
Lieu-dit	
Département	ILLE-ET-VILAINE - 35
Commune principale	SAINT GERMAIN SUR ILLE - 35274
Caractéristiques du SIS	Le site correspond à un ancien lieu de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères. Les dépôts ont eu lieu de 1972 à 1980. Le site a été réaménagé en chemin piétonnier.
Etat technique	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE3501591	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp ?IDT=BRE3501591

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	Ancienne décharge.

Caractéristiques géométriques générales

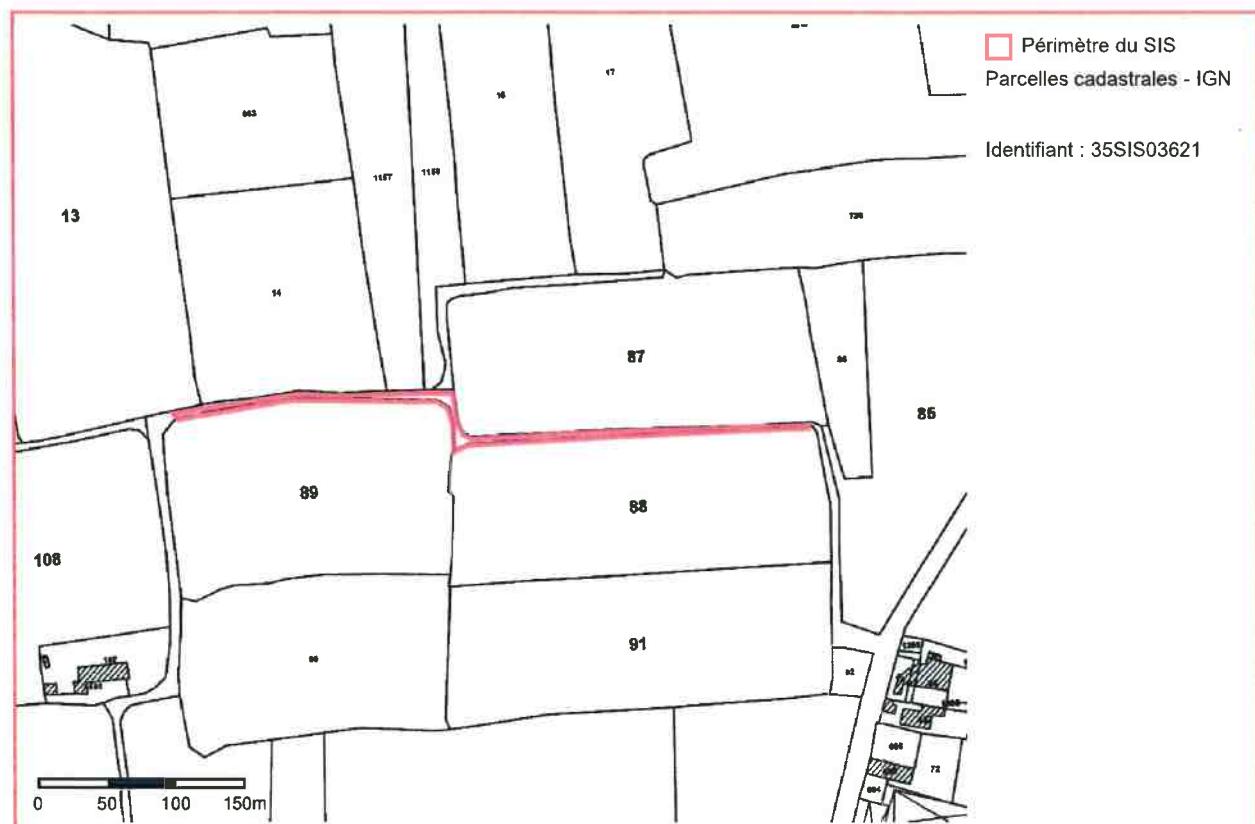
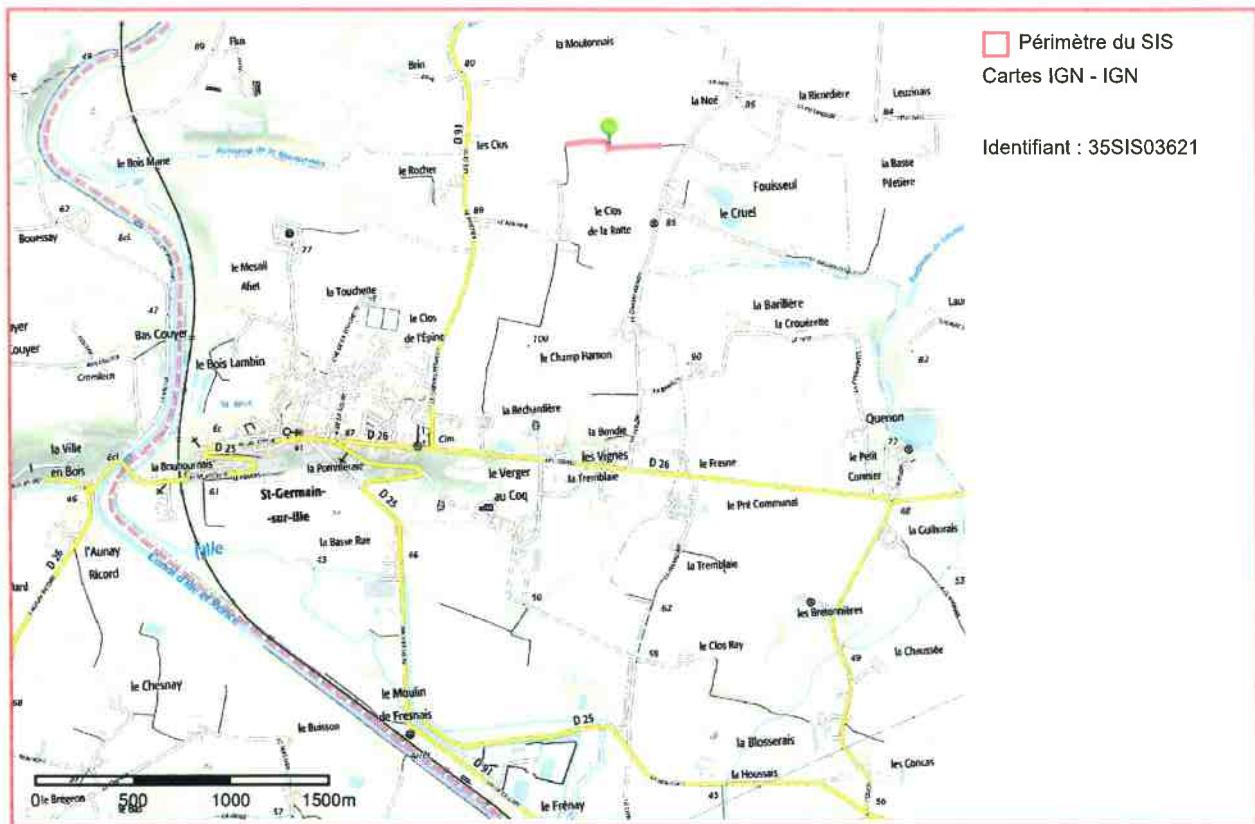
Coordonnées du centroïde	355440.0 , 6805414.0 (Lambert 93)
Superficie totale	891 m ²
Perimètre total	954 m

Liste parcellaire cadastral

Le SIS est situé dans un secteur entièrement non cadastré ou partiellement non cadastré

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	35SIS03581
Nom usuel	Ancienne décharge du Champ Doyen
Adresse	Le Champ Doyen
Lieu-dit	
Département	ILLE-ET-VILAINE - 35
Commune principale	SAINT MEDARD SUR ILLE - 35296
Caractéristiques du SIS	Le site correspond à un ancien lieu de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères. Les dépôts ont cessé en 1980.
Etat technique	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire
Observations	Dans le chemin communal qui longe la parcelle C 848.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE3504681	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp ?IDT=BRE3504681

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	Ancienne décharge.

Caractéristiques géométriques générales

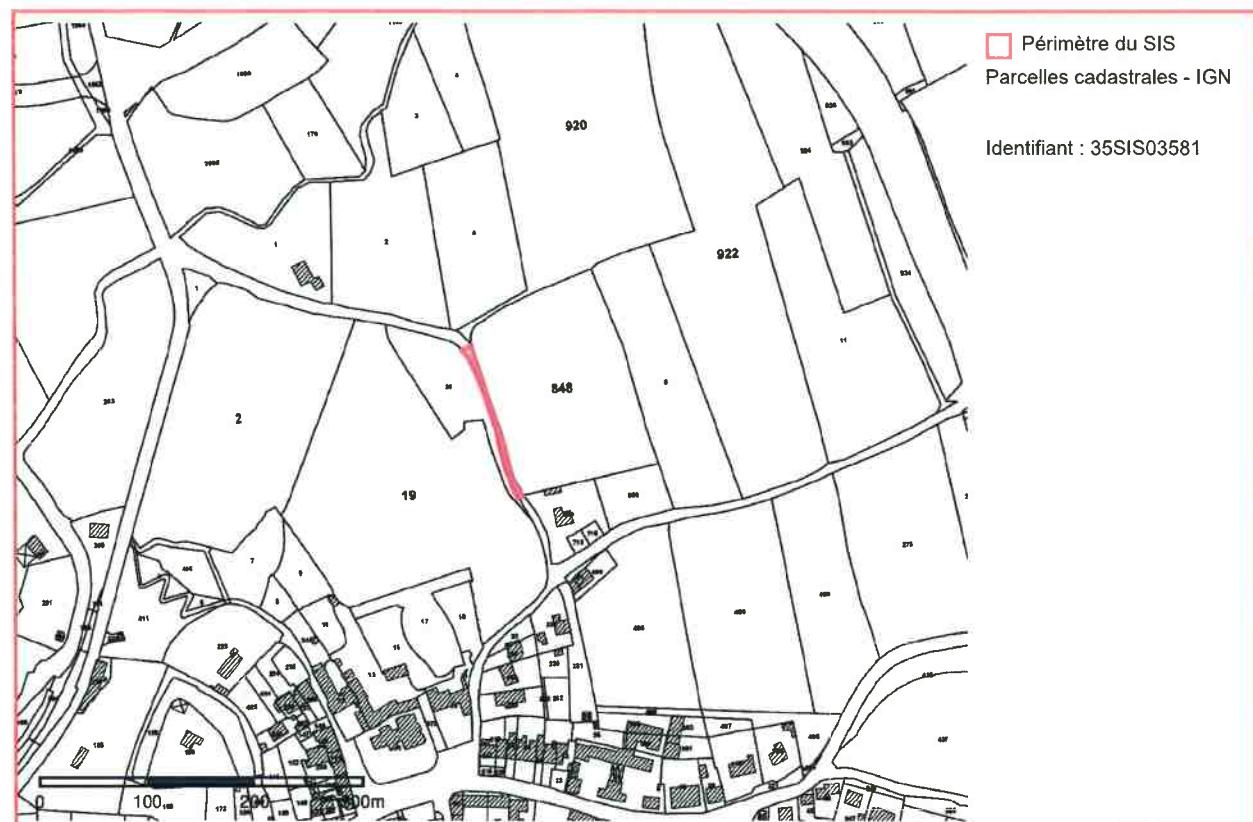
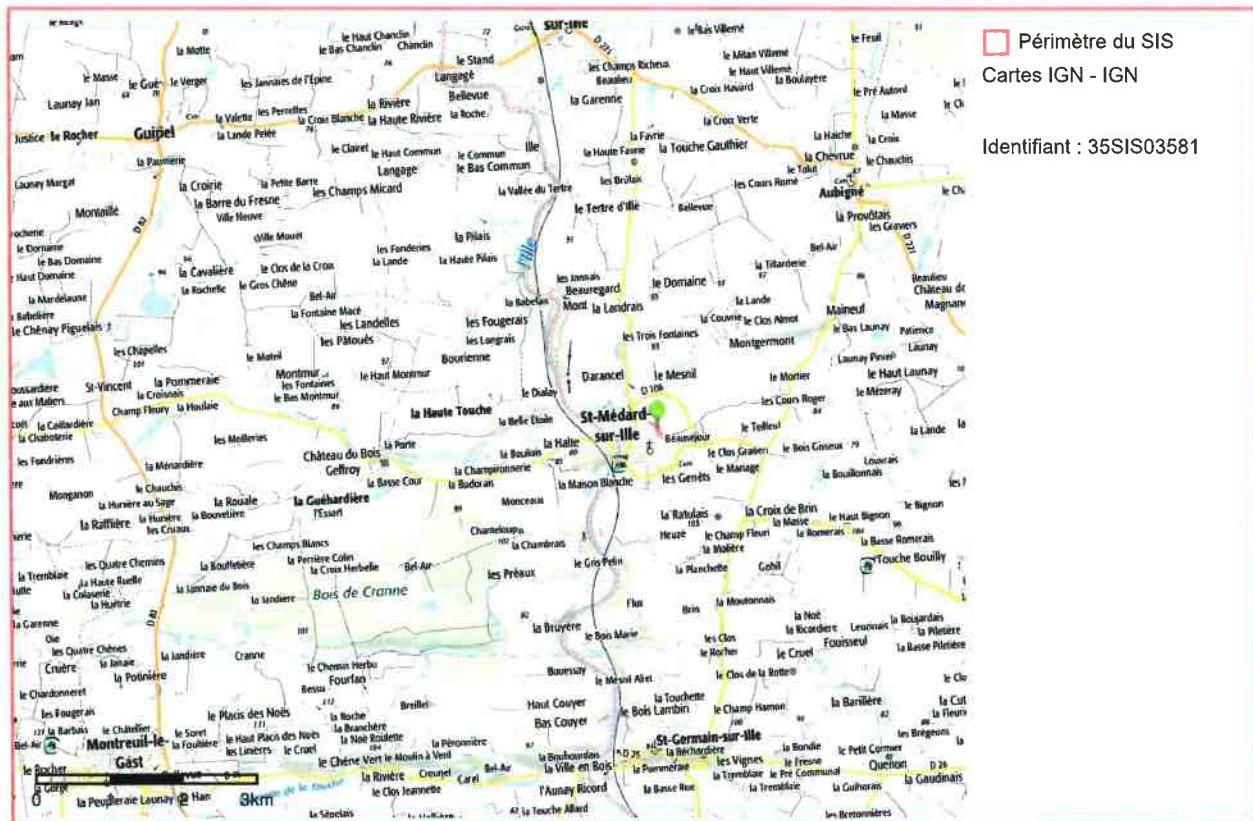
Coordonnées du centroïde	354496.0 , 6807386.0 (Lambert 93)
Superficie totale	244 m ²
Perimètre total	222 m

Liste parcellaire cadastral

Le SIS est situé dans un secteur entièrement non cadastré ou partiellement non cadastré

Documents

Cartographie





Identification

Identifiant	35SIS03600
Nom usuel	Ancienne décharge de La Lande de Pavée
Adresse	La Lande de Pavée
Lieu-dit	
Département	ILLE-ET-VILAINE - 35
Commune principale	VIEUX VY SUR COUESNON - 35355
Caractéristiques du SIS	Le site correspond à un ancien lieu de collecte et de stockage de déchets, dont les ordures ménagères.
Etat technique	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire

Observations

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BRE3504682	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=BRE3504682

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	Ancienne décharge.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	368305.0 , 6813045.0 (Lambert 93)
Superficie totale	29743 m ²
Perimètre total	2629 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire	05/12/2018
-------------------------------------	------------

Commune	Section	Parcelle	Date génération
VIEUX VY SUR COUESNON	0B	764	29/01/2018
VIEUX VY SUR COUESNON	0B	762	29/01/2018
VIEUX VY SUR COUESNON	0B	763	29/01/2018

Documents

Cartographie

